

Pour M^r Longuet.

8 février,
1852.



P.C

Je soussigné ^{Simon} Chérophile Lafforté,
maire, ex-Maire de la ville de Lyon,
certifie que pendant les trois premiers
mois de la République, le sieur Etienne
Martin Longuet, a fait preuve
constante de plein zèle courage et
de plein grand dévouement en faveur
de la cause, soit en coopérant de toutes ses
forces au maintien et au rétablissement
de la tranquillité publique et notamment
par son respect envers l'autorité et en
particulier l'autorité municipale en se
faisant le gardien d'une personne, en
renvoyant chaque soir de
l'hôtel de ville à son domicile ses
marchandises, et ce, consécutivement
pendant les trois mois qui furent les
plus féconds en agitation, les quelles se
renouvellent chaque jour. En foi de quoi,

j'ai signé le présent certificat pour faire
acte de reconnaissance et valoir ce que
de Droit. Lyon, ce 8 février, 1852.

Nota: Épouse du D^{te} L^{re} Longuet,
vint me prier de lui rédiger un certificat en faveur
de son mari, et elle sans pouvoir lui indiquer
une mention favorable, en cessant elle me
raconta le fait ci-dessus, sans presser y mettre
la moindre importance, en ajoutant que
lorsque son mari avait accompagné le
Maire Laffont, il retournait de suite à
l'Hôtel-de-ville joinde M^{re} Emile Laffont
pour le accompagner également jusqu'à son
domicile, Port Neuville. De suite je
l'interrompis en lui disant que rien ne
pouvait mieux prouver le bon esprit de
son mari qu'une pareille conduite bien
constatée par deux certificats. Je rédigeai
donc

Donc le modèle ci-dessus en lui recommandant
 d'en faire transcrire une expédition pour
 faire signer à chacun de M^{rs} les frères
 Laffore.

x / M^r Laffore notaire s'est refusé à
 signer, était-ce un fait involontaire ou d'oubli
 de mémoire de la part de M^{re} mère ?

Ch.


Plus tard, le 21 avril, 1852; L'épouse de Languet
 vint me prier de corriger la rédaction d'une lettre de son
 mari à M^r Réveil ex-maire de Lyon, je lui parlai
 de mes deux certificats, qui signés par
 chacun de M^{rs} les frères Laffore feraient un bien
 immense à son mari.

1851
The first of the year
was a very dry one
and the crops were
much injured.

The second of the year
was a very wet one
and the crops were
much injured.



The third of the year
was a very dry one
and the crops were
much injured.

The fourth of the year
was a very wet one
and the crops were
much injured.